

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 137

présenté par
M. Piron

ARTICLE 3 BIS AC

Substituer aux mots :

« d'économies d'énergie »

les mots :

« d'amélioration de la performance énergétique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination rédactionnelle avec l'article 2.